

« Collégiens Aujourd'hui, Etudiants Demain »

Accompagnement individualisé des collégiens en 4ème/ 3ème

Constat :

Les adolescents des classes de 4ème et de 3ème sont à la fois à un âge charnière et à un carrefour important de leur parcours scolaire. Cette période complexe pose de façon cruciale la question des inégalités sociales et culturelles car elle interroge la capacité de chaque adolescent à se projeter dans un parcours scolaire et professionnel, à utiliser les ressources de son environnement, à être mobile.

Disparités en termes de « capital scolaire », inégalités territoriales : comme le rappelle un rapport du Haut conseil de l'éducation¹, dès la fin de la troisième les élèves ne bénéficient pas des mêmes possibilités d'orientation scolaire selon leur origine sociale et leur lieu d'études.

Objectif :

- lutter contre ces inégalités de maîtrise de « *parcours* »
- favoriser l'autonomie des jeunes et l'appropriation de leurs propres trajectoires
- travailler avec eux les phénomènes d'autocensure et leur faire découvrir des aspects du monde universitaire et professionnel

Publics :

Adolescents scolarisés en 4ème et 3ème

Nature de l'accompagnement

Un étudiant accompagnera tout au long de l'année scolaire un collégien, en adaptant le suivi à ses problématiques propres et en l'articulant autour de trois pôles d'activité :

• le champ scolaire : aider, encourager, échanger sur la méthodologie, être présent pour régler des difficultés, soutenir la préparation du brevet des collèves,...

• l'orientation : aider le jeune à faire émerger son projet d'orientation, l'accompagner, en relais des professionnels, dans sa découverte du monde de l'enseignement supérieur et du monde professionnel. Si nécessaire l'étudiant pourra notamment l'aider à trouver un stage dans la filière de son choix,...

Cet accompagnement sera évolutif. Il sera articulé aux étapes d'orientation dans l'année scolaire mais restera centré sur l'évolution du projet du jeune.

• l'accès à l'information et aux ressources territoriales sur tous sujets qui concernent la vie quotidienne des jeunes et l'exercice de leurs droits : enseignement, formation, recherche stage, vie pratique, transports, santé culture, loisirs...

Déroulement de l'accompagnement

Cet accompagnement hebdomadaire de deux heures sera le plus possible axé sur la découverte des ressources du territoire et comprendra des sorties régulières (bibliothèque, CIO, points information jeunesse...). Il pourra se dérouler au sein de l'université de l'étudiant. L'utilisation d'Internet sera privilégiée. Quel que soit le lieu de l'accompagnement, des liens avec les familles seront établis.

¹ Publié en juillet 2008

Accompagnement et partenariat local

Pour faciliter le travail de chaque binôme un partenariat particulier sera systématiquement établi sur chaque pôle avec :

- une ou plusieurs entreprises ou service publique : offre de stage, présentation de métiers, sensibilisation à la vie professionnelle, etc...
- un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur : présentation des filières, portes ouvertes, etc...
- un ou plusieurs lieu d'accueil et d'information des jeunes : mise à disposition de matériel informatique, de documents ressources, etc...

Un module de formation axé sur la question de l'orientation sera proposé. Il sera animé par les professionnels de l'orientation (personnels des DRONISEP ou CIO) et complétera le cycle classique de formation proposé aux étudiants bénévoles de l'afev.

Mise en œuvre de l'action

L'action est systématiquement mise en œuvre avec les collectivités locales, les services de l'Education Nationale (particulièrement les Délégations Régionales de l'ONISEP et les Services Académiques d'Information et d'Orientation) et les établissements d'enseignement supérieur.

Un dispositif structuré est mis en place sur chaque territoire :

- o Un projet coordonné par un salarié de l'.
- o Un comité de suivi local.
- o Une adaptation du projet aux spécificités locales.

Le bénévole reçoit également un livret d'intervention, des outils de suivi, des fiches de bilan, des autorisations de sortie, du matériel pédagogique à la demande. A tout moment, il peut contacter un référent afev.